

SAINT-JOUAN-DES-GUERETS

PLAN LOCAL D'URBANISME



➔ 6.1

ANNEXES :

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

SAINT-JOUAN-DES-GUERETS

PLAN LOCAL D'URBANISME

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

- Révision générale du PLU approuvée le 26 février 2025



SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Une servitude d'utilité publique doit avoir fait l'objet d'une enquête publique et d'un acte officiel (loi, décret, arrêté). Elle est alors opposable aux tiers et doit obligatoirement figurer au Plan Local d'Urbanisme, dans un souci de bonne information du public.

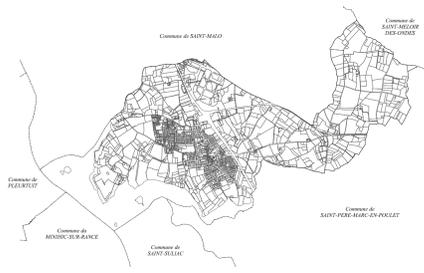
Ci-après, le tableau des servitudes d'utilité publique (*source : le Porté à Connaissance de l'Etat*), les annexes aux servitudes, et une carte de synthèse des servitudes d'utilité publique.

Catégorie de servitude	Origine de la servitude	Textes qui permettent de l'instituer	Date de l'acte d'institution	Observations	Service gestionnaire
AC1	Servitude de protection des monuments historiques	Loi du 31.12.1913	inscription MH arrêté préfectoral du 23/10/1980 inscription MH arrêté préfectoral du 09/10/1990 inscription MH arrêté préfectoral du 19/10/1994	Malouinières de la Plussinais Malouinière du Puits Sauvage sur St Malo Château de Bosq sur St Malo	DRAC/UDAP
AC2	Servitude de protection des sites et monuments naturels	Loi du 02.05.1930	Décret du 06/05/1995 Arrêté ministériel du 17/01/1967	Site classé de l'estuaire de la Rance Site inscrit du littoral de l'estuaire de la Rance	DREAL/UDAP
A4	Servitudes relatives aux terrains riverains de cours d'eau non domaniaux.	Code de l'environnement notamment Art L.211-7 et L.213-10 Code rural Art L.151-36 à L.151-40 Décret n° 2005-115 du 07.02.2005	Arrêté préfectoral du 25.03.1907	Cette servitude s'applique à tout le département.	DDTM
A 5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement	Loi 62-904 du 04.08.1962 Décret 64-153 du 15.02.1964	Ces servitudes sont généralement instaurées au bénéfice de la commune ou d'un syndicat de communes. Elles sont instituées, en priorité, par conventions amiables. En cas de désaccord, elles le sont par arrêté préfectoral. Dans ce cas, elles doivent être reportées au P.L.U., faute de quoi, elles deviennent inopposables aux tiers		COMMUNE
EL9	Servitude de passage des piétons sur le littoral	Code de l'urbanisme L.121-31 à 37 et R.121-9 à 32	Servitude modifiée par arrêté préfectoral du 26 mars 1981	Bande de 3 mètres de large du sentier piéton le long du littoral	DDTM/DT de St Malo/DML

Catégorie de servitude	Origine de la servitude	Textes qui permettent de l'instituer	Date de l'acte d'institution	Observations	Service gestionnaire
EL11	Servitudes relatives aux interdictions d'accès le long des routes expresses et des déviations d'agglomération	Article L 122.2 du Code de la voirie routière Décret du 13/09/1991 Décret du 19/08/1986	Cette servitude concerne la RD137		DIR Ouest
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Accord amiable en application du décret du 06.10.1967 ou arrêté préfectoral du 11.06.1970 modifié	Réseau électrique HTA de distribution		ENEDIS 64, Bd. Voltaire - CS 76504 35065 RENNES Cedex
PT3	Servitudes relatives à l'établissement et à l'entretien de câbles et dispositifs souterrains de télécommunications	Loi n°526223 du 27/02/1952 Décret n°62-273, 274, 275 du 12/03/1962 Article L46. À L53, L66 à L71, R43 et D407 à D411 du Code des postes et des télécommunications.	Convention de servitudes Arrêté Municipal du 13.07.1985	Câble n°F235	Orange Unité Pilotage Réseau Ouest Relations Collectivités Locales Bretagne Pays de Loire 50, rue de Redon - CS 64445 35044 Rennes Cedex
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	Loi du 15.07.1845 Décret du 22.03.1942 Décret loi modifié du 30.10.1935	Fiche note BIG n° 78.04 du 30.03.1978	Ligne Rennes – Saint-Malo	SNCF Délégation Immobilier Territorial Ouest 60, rue Blaise Pascal 37000 TOURS
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	R.244-1 et D.244-1 à D.244-4 du Code de l'Aviation Civile et L.151-43, R.151-51 du Code de l'Urbanisme.	Arrêté et Circulaire du 25.07.1990	Relative aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation.	Direction Générale de l'Aviation Civile - SNIA/OUEST Pôle de Nantes - Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cedex

SAINT-JOUAN-DES-GUERETS

PLAN LOCAL D'URBANISME



- 6. ANNEXES**
6.1 Servitudes d'Utilité Publique
• Révision générale du PLU approuvée le 26 février 2025



Echelle : 1 / 7 500*

LEGENDE

- A5** Servitude pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement
- AC1** Servitude de protection des monuments et des abords inscrits
- AC2** Servitude de protection des sites naturels classés
inscrits
- EL9** Passage des piétons sur le littoral
- I4** Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques
- T1** Servitude au voisinage des voies ferrées
- PT3** Servitude relative aux communications téléphoniques

